

Procédure inscription :

1) La 1ère inscription dans une école publique se fait en Mairie

Les parents de Saint Didier de la Tour doivent venir en mairie aux heures d'ouverture avec les documents suivants :

- * le livret de famille, ou une copie d 'acte de naissance
- * un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Horaires : lundi mardi jeudi 8H30 - 12H / 16H - 17H30 ; vendredi 13H45 - 17H30
mercredi samedi 8H30 - 12H (mairie fermée le 1er samedi du mois)

2) Les parents doivent ensuite se présenter à l'école :

La Directrice Madame Fabienne FARCY vous recevra à l'école primaire les mardis de 8H30 à 17H ou à toute autre date sur RDV 04.74.97.44.62

L'inscription de l'enfant sera enregistrée par la Directrice sur présentation :

- du livret de famille, ou d'une copie d 'extrait d 'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- des fiches de renseignements
- du carnet de santé

DEMANDE D 'INSCRIPTION A REMPLIR PAR LE REPRESENTANT LEGAL

Mr, Mme, demeurant à :

Adresse

Téléphone

Demande l'inscription en classe de de l'enfant :

NOM

Prénom

Né (e) le

A Saint Didier de la Tour, le

Le représentant légal,

DECISION DU MAIRE

Inscription acceptée

Inscription refusée, motif :

Le Maire,

A Saint Didier de la Tour, le